



Les Rendez-vous

WEBINAIRE

Appel à projets

CAMPAGNE 2025

FFPLUM / Agence Nationale du Sport

23 avril 2025 - 18h

DEROULÉ

- 1 Une présentation : **25 minutes**
- 2 Un temps d'échanges : **45 minutes**

CONSIGNES

-   Micros coupés durant la présentation
-   Activables pendant le temps d'échanges

Ordre du jour

- 1 PRÉSENTATION & OBJECTIFS
- 2 QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ?
- 3 QUEL SONT LES PROJETS QUI SONT ÉLIGIBLES ?
- 4 COMMENT DEPOSER UN PROJET ?
- 5 CALENDRIER 2025
- 6 **COMPTE RENDU 2024**



1- PRESENTATION & OBJECTIFS

GPCR

- La Fédération Française d'ULM lance la **5^{ème} campagne** de demande de subvention au titre du Projet Sportif Fédéral pour l'année 2025.
- Elle poursuit sa mission d'attribution des crédits déconcentrés instruits dans le cadre du projet sportif fédéral (PSF) de la FFPLUM pour le compte de l'Agence nationale du Sport.
- La particularité de ce dispositif est un double fonctionnement avec une instruction de la demande par la fédération puis d'une validation et une mise en paiement par l'ANS.
- L'enveloppe attribuée à la FFPLUM a vocation à accompagner les projets structurants portés par les clubs, les comités régionaux et départementaux.
- En 2024, 8 Comités Régionaux et Départementaux avec 23 structures avaient déposé un dossier pour mener 68 actions. La part territoriale s'élève à 59 500 € dont 4 400 € pour l'Outre-mer et un complément de 18 000 € pour la gestion administrative qui est versée via le Contrat de développement pluriannuel.



2 - QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ?

GPCR

Le Compte **Asso**

- Un club **associatif** affilié
- Un Comité **Régional** - CR > **tête de pont** sur les projets et actions
- Un Comité **Départemental** – CD

- **À jour** des documents sur Exalto > SITE DIRIGEANT

- Ayant **une ou plusieurs** actions à mener
 - **4 max** pour les Clubs et CD
 - **4 max** pour les CR



2 - QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ?

GPCR

CONDITIONS

1- Un fléchage d'au moins 20% des crédits sera réservé au développement de la **pratique féminine**.

2- **Projets ULM Handi** : Les demandeurs qui souhaitent déposer un dossier ULM-handi ont l'obligation d'être inscrits sur la plateforme handiguide > <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

3- Le seuil d'aide financière

Le seuil minimum de financement, fixé à 1 000€/ dossier en territoires carencés ruraux, et 1 500€/ dossier dans les autres territoires, sera dorénavant attribué ainsi :

- Une subvention de 1 000 € pourra financer 1 action à 1 000€ ou 2 actions à 500€
- Une subvention de 1 500 € pourra financer 1 action à 1 500€ ou 2 actions à 750 €

4- Projet incluant de l'achat de matériel

Les crédits attribués pour l'acquisition de **petits matériels** hors bien amortissables d'un montant maximal unitaire de **500 € hors taxes**.



3- QUEL PROJET ELIGIBLE ?

GPCR

- 1. Développement des structures ULM**
- 2. Encadrement et pratique ULM en toute sécurité**
- 3. Accessibilité, développement et promotion des pratiques ULM**
- 4. Vol durable**
- 5. Promotion de la santé par le sport**
- 6. Prévention et protection des pratiquants**



3- QUEL PROJET ELIGIBLE ?

OBJECTIF OPÉRATIONNEL (ANS)	ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS	INDICATEURS ÉVALUÉS
DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Développement des structures ULM	<ul style="list-style-type: none"> Participation des élus dirigeants dans des formations spécifiques pour les bénévoles : Encourager et faciliter la participation des dirigeants élus à des formations spécifiques destinées aux bénévoles. Ces formations visent à renforcer leurs compétences en gestion, en leadership et en animation de structures ULM. Proposer une offre d'activités et de services adaptées aux pratiquants. Développer et diversifier l'offre d'activités et de services pour répondre aux besoins et attentes des pratiquants 	<ul style="list-style-type: none"> Les actions visant l'amélioration de l'accueil et l'offre des structures ULM Introduire des activités innovantes qui correspondent aux attentes actuelles des pratiquants. Cela peut inclure des compétitions, des journées portes ouvertes et des actions éducatives pour les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées dans les formations de dirigeant bénévole Nombre de nouvelles d'activités proposées
	Encadrement et pratiques en toute sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'événements liés à l'accès aux pratiques ; stages d'initiation, de compétitions régionales et nationales Engagement dans le Tour ULM Jeunes Participer à la construction d'aéronef au bénéfice des publics cibles. Formation et promotion des instructeurs bénévoles Information et sensibilisation à la sécurité des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer et développer l'encadrement des pratiques ULM L'engagement dans les dispositifs fédéraux et les priorités 2025 (accueil de compétitions régionales, animation de la sécurité des vols, stage mécanique, intégration et formation des cadres et des instructeurs, animation des structures, participation au Mondial de l'ULM et le Tour ULM jeunes...), sera valorisé 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées (instructeur bénévole) Nombre d'actions spécifiques mises en œuvre Nombre de participants dans les actions Nombre de sportifs
	Accessibilité, développement et promotion des pratiques ULM	<ul style="list-style-type: none"> Toute action favorisant l'accueil, l'intégration et la fidélisation de jeunes Toute action favorisant les pratiques féminines et l'accès aux postes de dirigeant ou d'encadrement Toute action favorisant les pratiques handivol Toute action favorisant les actions intergénérationnelles Action visant le patrimoine et l'histoire des pratiques Participation au Mondial de L'ULM 	<p>Une attention particulière sera portée aux projets facilitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'accès à la pratique pour les populations les plus éloignées du sport (public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes, seniors...) Aux projets situés dans des territoires carencés (ZRR et QPV). Valorisation du patrimoine aéronautique 	<ul style="list-style-type: none"> Évolution du nombre de jeunes – 25 ans Évolution du nombre de licenciés femme Évolution du nombre de femmes aux postes d'encadrements Nombre d'actions spécifiques mises en œuvre Nombre d'encadrants formés
	Vol durable	<ul style="list-style-type: none"> Action en faveur du développement durable Action s'inscrivant dans une dynamique de développement durable (social, économique, environnemental) 	<ul style="list-style-type: none"> Type d'organisation de manifestations Type d'actions proposées 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions mises en place Bénéfices générés (économie d'énergie, financières...)
PROMOTION DU SPORT SANTÉ	Promotion de la santé par le sport	<ul style="list-style-type: none"> Action visant la prévention et la protection des pratiquants 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de l'honorabilité des instructeurs, et des dirigeants Sensibilisation et prévention des violences dans le sport Cellules d'écoute, formations spécifiques Sensibilisation et promotion de la santé Sensibilisation au dopage pour les compétiteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions réalisées Nombre d'outils mis à disposition des acteurs locaux
LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ	Prévention et protection des pratiquants	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation sur la prévention des violences, la lutte contre les discriminations (pour les encadrants et les pratiquants). Action favorisant la citoyenneté, l'engagement, la prise de responsabilité et l'accès aux postes de dirigeant au sein des clubs et des comités. 	<ul style="list-style-type: none"> Thématique de prévention visée Modes d'actions et de promotion Acteurs mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions réalisées Nombre de participants ou nouveaux acteurs



4 - COMMENT DEPOSER ?

GPCR

Rendez-vous sur le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>.

→ GUIDES ACCESSIBLES > <https://www.agencedusport.fr/documentations/le-compte-asso>

→ LES 3 GRANDES ÉTAPES SUR LE COMPTE ASSO :

1 - Créer un Compte Asso ou s'identifier.

2 - Renseigner ou mettre à jour les pièces justificatives et les informations administratives.

3 - Réaliser et transmettre la demande de subvention.

■ Les associations doivent déposer leur demande avec le code de la FFPLUM > **3398**.

■ Un accusé de réception est transmis par Compte Asso afin de valider votre demande.

→ AVOIR MIS À JOUR, SUR SON « COMPTE ASSO », **5 DOCUMENTS IMPORTANTS** :

1- Les statuts de l'association.

2- La liste des dirigeants de l'association.

3- Le récépissé de déclaration de la ligue en préfecture.

4- L'adresse officielle de son siège social.

5- Le RIB. **À déposer chaque année**

Formalisation et transmission du projet

Parcourir la note d'orientation (site FFPLUM) >

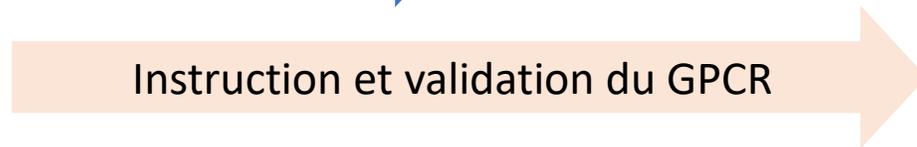
Utiliser le Guide > Le Compte Asso > faire une demande – projet sportif fédéral >

- **Étape 1** - Sélection de la subvention demandée > code FFPLUM > **3398** >
Planeur Ultra léger motorisé
- **Étape 2** - Sélection du demandeur > votre association
- **Étape 3** - Pièces à joindre au dossier > si nécessaire
- **Étape 4** - Description des projets > [trame de rédaction \(site FFPLUM\)](#) & aide budget ([site FFPLUM](#))
- **Étape 5** - Attestation et soumission > Attestation et suivi du dossier



CALENDRIER CAMPAGNE 2025

GPCR



- Transmission du compte rendu des actions financées déposer de façon dématérialisée par les associations sur le Compte Asso.
- Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1. Il vous permettra de justifier l'utilisation des fonds.



- La FFPLUM l'analyse des compte-rendus au regard des critères d'évaluation.
- Pour chaque subvention, elle émet une appréciation en indiquant si l'action réalisée répond bien à leurs besoins ou à leurs attentes.
- La non-utilisation de tout ou partie de la subvention ou l'utilisation non conforme de la subvention acte le reversement de ladite subvention par l'Agence nationale du Sport.

MISSIONS

- Le GPCR est un **ESPACE D'ÉCHANGE**, qui travaille, produit et propose.
- **ACCOMPAGNER** les CRULM et les clubs.
- **ANALYSER** et **REPARTIR** les subventions de l'ANS.
- Seuls le Bureau et le Comité Directeur **VALIDENT** les travaux.

COMPOSITION 2025

- 3 membres du CD
- 2 membres de la DTN
- 4 Présidents de CRULM
- 1 représentant des clubs
- 2 salariés du siège

OBJECTIFS 2025

- **VALIDATION** des appels à projets ANS et des dotations fédérales.
- **AIDER** les Comités régionaux à :
 - Editer leurs demandes de subventions ANS (Compte Asso)
 - Se développer et à mieux se structurer.
- **ACCOMPAGNER** les CR dans leurs missions.



TÉLÉCHARGEMENTS & OUTILS

- Note de service Agence Nationale du Sport > [Lien](#)
- Note d'orientation FFPLUM > [Lien](#)
- Projet Sportif Fédéral > [Lien](#)
- Comment réaliser un bilan ? > [Lien](#)

COMPTE ASSO

- FAQ Appel à projet campagne 2024 > [Lien](#)
- Foire aux Questions du Compte Asso > [Lien](#)
- Créer un compte sur Compte Asso > [Lien](#)
- Déposer son projet sur Compte Asso > [Lien](#)
- Dépôt du compte rendu financier sur Compte Asso > [Lien](#)

SUPPORTS

- Projet associatif > [Lien](#)
- Trame actions > [Lien](#)